

Compte rendu du conseil d'école du 13 novembre 2008

Présents

François Calvino - Directeur
Pierre Merciecca - DDEN

Equipe pédagogique

Béatrix Jouven – enseignante spécialisée RASED
Elysa Metral – Psychologue scolaire
Martine Chiche – Professeur des écoles
Anne Chichmanian – Professeur des écoles
Laurence Coignard – Professeur des écoles
Alexandre Da Costa – Professeur des écoles
Laure Delion – Professeur des écoles
Betty Dupont – Professeur des écoles
Marine Guillemain – Professeur des écoles
Gaëlle Le Corre – Professeur des écoles
Georgia Pradelle – Professeur des écoles
Agnès Riedel – Professeur des écoles
Anne Sevestre – Professeur des écoles
Valérie Legoff – Professeur Ville de Paris EPS
Elisabeth Menin – Professeur Ville de Paris Arts visuels
Béatrice Ligonnière – Emploi Vie Scolaire

Représentants des parents d'élèves

Jérôme Frot – Président pour le groupe scolaire A. Chantin
Marie Barthélemy
Eliane Bombrun Saavedra
Nadia Bruel
Anne Charnaux-Labatte
Salah Cherifi
Françoise Cosson
Juliette Cua
Bénédicte Fighiera
Bahar Genty
Sylvie Gouel
Sania Habchi
Eric Manliere
Catherine Mong
Sandrine Simonin
Isabelle Stievenard

Excusées

Olivia Barona – Professeur des écoles
Fabienne Leteve – Professeur des écoles
Inès Hiriart – Assistante sociale

Bilan de la rentrée :

Structure de l'école :

L'école compte cette année 13 classes. La mesure d'ouverture réservée a été levée après vérification des effectifs le jour de la rentrée. Ce jour-là, une titulaire chargée des remplacements sur la zone de la circonscription (ZIL) avait été mise à disposition de l'école. Elle a pris en charge la 13^e classe à 13h30, après acceptation de l'Inspecteur d'académie.

L'ouverture de classe a permis de limiter les classes à doubles niveaux à 2 (contre 4 s'il y avait eu 12 classes) et d'obtenir des effectifs à 26,78 en moyenne par classe (27,3 hors CP, car l'équipe enseignante a fait le choix de maintenir les effectifs dans les CP à 25 élèves par classe, au lieu de 30,33).

Depuis la rentrée, les effectifs ont évolué : il y a à ce jour 348 élèves inscrits dans l'école.

La structure de l'école est la suivante :

3 CP à 25,
2 CE1 à 28,
1 CE1 / CE2 (respectivement 16 +10),
2 CE2 à 28 et 29,
2 CM1 à 27,
1 CM1 / CM2 (respectivement 14 + 11)
2 CM2 à 27 et 28.

Remplacement des enseignants absents :

Hors congés maternité, il y a eu 13 jours d'absence ; pour 6, un remplaçant a pris la classe.

Ces remplacements ont été assurés en partie par les deux brigades venues effectuer un « recouvrement » avec une enseignante dont le congé de maternité a été reporté.

Dans la classe de cette enseignante, le remplacement sera assuré par deux personnes, l'une d'entre elle travaillant à 75%.

Les deux autres enseignantes concernées par un congé maternité sont absentes plus tôt que prévu en raison de congés pathologiques. L'enseignante du CM1a est remplacée par une ZIL, en attendant la mise à disposition d'une brigade. Pour le CE2a, l'école est en attente d'un remplaçant.

Les parents élus interviennent sur la question du non remplacement des enseignants absents. Ils constatent que, suite aux suppressions de postes, il n'y a pas assez de personnel sur Paris pour assurer les remplacements. Ils envisagent de rendre visible le nombre de jours d'absences non remplacées sur le blog Antoine Chantin.

Enseignement de l'Anglais :

Les textes prévoient que l'anglais soit enseigné à partir du CE1. Les directives de l'académie restreignent cette contrainte aux seuls CM1 et CM2. L'enseignement est assuré par 5 enseignants de l'école habilités et Mme BRAUT, professeur au collège François Villon, qui intervient dans 3 classes.

Mobilier et fournitures :

Tout est arrivé la veille de la rentrée pour anticiper l'ouverture de la 13^e classe. La 13^e classe a été ouverte dans l'ancienne salle de dessin. Dessin et musique ont maintenant lieu dans la même salle.

L'équipe enseignante n'est pas satisfaite de la livraison des fournitures. Certains manuels de CM1 et CM2 ne sont pas arrivés. L'argent rendu disponible par la non livraison de la totalité de la commande passée (767 €), ainsi que le budget prévu pour l'ouverture de la 13^e classe (3100,59 €) a été utilisé pour une nouvelle commande en septembre, dont on vient de recevoir une partie.

Une demande de changement du mobilier de la salle polyvalente (dessin/musique) a été acceptée, mais nous sommes en attente de sa livraison.

L'école a d'autre part été dotée d'un aspirateur, de matériel de gymnastique (plinth), d'une poutre, d'une table 2 feux pour les agents de service, d'un appareil photo numérique, d'un photocopieur, d'une plastifieuse et d'une relieuse.

Mesures ministérielles :

Les élèves n'ont plus classe le samedi matin, le temps scolaire passant pour tous de 26 à 24h hebdomadaires. Le temps de service ne change pas pour les enseignants : en sus de leur présence en classe, ils doivent effectuer 108h annuelles réparties comme suit : 60h d'aide personnalisée dont 6 heures consacrées à son organisation, 6h aux conseils d'école, 18h à la formation, 24h aux conseils de cycles, synthèses pour les Projets Personnalisés de Scolarisation et rencontre avec les parents...

L'aide personnalisée est mise en place depuis le 1^{er} octobre sur la pause méridienne.

Les membres du RASED présentent leur travail et la plaquette qu'ils ont élaborée pour les parents. Leur intervention auprès des enfants se fera sous forme de petits groupes ou de co-intervention.

Les stages de remise à niveau auront lieu pendant les vacances de printemps, au début du mois de juillet et à la fin du mois d'août. Les parents seront prévenus et leur accord est nécessaire pour que leur enfant y participe.

Le service minimum d'accueil prévoit l'accueil des élèves en cas de grève. S'il y a moins de 25% de grévistes, l'accueil est assuré par l'Education nationale, donc par les enseignants présents ; à partir de 25% de grévistes, c'est la commune qui organise le SMA.

Par rapport à ces mesures, les parents élus soumettent au vote du conseil d'école le vœu annexé à ce compte-rendu. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Règlement intérieur :

Le règlement soumis au vote est inspiré du règlement départemental type. C'est le même que celui qui a été adopté l'an passé, auquel ont été ajoutées des mentions sur les stages de remise à niveau, l'aide personnalisée, l'évacuation des enfants dont on n'a pu prévenir les parents, le droit à l'image.

Projet d'école :

Le conseil d'élèves :

Il se réunira le 21 novembre pour que les enfants proposent ce sur quoi ils veulent travailler. Il aura lieu à 13H30 pour qu'un retour immédiat en classe soit envisageable. Les conseils sont préparés en amont dans les classes.

Les parents posent la question de la création d'un lieu de parole libre. Il est proposé d'en discuter avec les élèves en conseil.

Le journal :

5 journaux de 4 à 6 pages sont publiés par an. Le prochain se préparera le 17 novembre, les articles sont à remettre le 9 décembre.

Sorties et classes de découverte :

Certaines classes fréquentent l'institut du judo.

Beaucoup de classes participent à l'action « Ecole et cinéma ».

5 classes sont déjà parties en classe transplantée (astronomie, équitation, cirque).

2 classes doivent partir en classe de mer.

D'autres classes ont des projets de classe transplantée organisée par la Ville de Paris.

Natation :

Les CE1 et les CE2 fréquenteront la piscine jusqu'aux vacances de février. Les CP et les CM2 prendront le relais. Les élèves de CM2 du double niveau iront avec les classes de CM2.

Marché de Noël et remise des livrets :

Il aura lieu le 13 décembre, le jour de la remise des livrets. (Les livrets du 2^e trimestre seront remis le 28 mars.)

Création d'une association sportive :

La création d'une association est envisagée. Elle crée un cadre juridique qui permet d'organiser des activités hors temps scolaire et de demander des subventions. L'association peut être élargie au domaine culturel.

M. Frot se propose de retrouver les statuts d'une ancienne association existant sur l'école. Une assemblée générale extraordinaire en permettra l'ouverture.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et alerte incendie :

Les parents élus connaissent le PPMS. Il est rappelé qu'en cas d'alerte donnée par une corne de brume, les enfants et les enseignants doivent rester dans leur classe.

En ce qui concerne l'alerte incendie, un exercice d'évacuation est effectué tous les trimestres.

Coopérative scolaire :

Le directeur a reçu accusé de réception du compte rendu financier et du compte rendu d'activité émanant de l'OCCE, organisme selon lequel les comptes de l'école sont équilibrés.

En ce qui concerne la classe à Projet Artistique et Culturel, l'argent ne fait que transiter : cette année apparaissent les dépenses, les recettes sont apparues l'an passé.

La Caisse des écoles verse 200 euros pour la reprographie du journal de l'école.

Les classes transplantées n'ont pas encore été payées intégralement.

Il est prévu l'achat d'un appareil pour sonoriser le préau en vue de la fête de l'école, de spectacles, pour l'EPS.

300 euros sont donnés pour chaque classe de découverte.

Travaux :

Une porte de liaison entre les deux écoles évitant aux élèves de passer par le local poubelle a été posée et fonctionne.

Dans le bâtiment « maternelle », les bandeaux dont le ciment tombait ont été réparés.

La loge de la gardienne a été repeinte.

La chaudière a été changée.

Les travaux prévus sont les suivants : réparation des gouttières, réfection des peintures par tranches (l'été prochain pour le 2^e étage du bâtiment élémentaire).

Le projet de restructuration des bâtiments est en cours. Le projet sur pilotis est abandonné, rejeté par la commission des sites. Dans le projet actuel, la courette serait transformée en salle des maîtres, la plonge installée à côté des toilettes, la cave sous le bâtiment des toilettes servirait de réserve, le réfectoire serait agrandi, ainsi que le préau.

Les parents élus soulignent qu'il n'y a pas assez de toilettes, notamment pour les filles, pour le nombre d'enfants (12 toilettes pour 348 enfants). Le projet d'augmentation du nombre de toilettes est en attente de devis SLA. La remise en état de toilettes existant coûterait très cher. Les parents élus demandent que le projet d'augmentation du nombre de toilettes soit budgétisé et effectif.

Périscolaire :

Les parents élus évoquent des problèmes de surveillance de la cour, de bagarres et de violences, sur le temps des cantines et des études. Les enfants se plaignent régulièrement auprès de leurs parents de disparition de leur goûter quand les enfants sont éparpillés dans la cour. Est-il envisageable de faire goûter les enfants (au moins les petits) en un cercle surveillé de près ?

L'équipe enseignante invite les parents à inciter les enfants à venir systématiquement s'en plaindre auprès des adultes qui surveillent la cour à ce moment-là, et propose de discuter collectivement en classe cette question du respect des goûters, de rappeler les règles et les interdits (vols, sollicitations, menaces...).

La secrétaire de séance
Marine GUILLEMIN

Le président du Conseil d'Ecole
François CALVINO

**Voeu présenté en conseil d'école
à l'école élémentaire du 20 rue Antoine Chantin
le 13 Novembre 2008.**

La réforme Darcos pour l'École (suppression de deux heures d'enseignement hebdomadaire, semaine de 4 jours imposée, refonte des programmes, suppressions de milliers de postes, aide personnalisée hors temps scolaire, stages pendant les vacances, ...) représente une véritable régression et constitue une menace pour l'avenir même de l'école publique. L'ensemble des mesures Darcos provoque une dégradation des conditions d'enseignement et conduit à l'aggravation des inégalités au lieu de les réduire. L'un des objectifs de cette contre-réforme répond aux exigences de réduction du déficit de l'Etat : supprimer des heures d'enseignement, supprimer des postes, pour réaliser des économies substantielles alors que l'école n'est pas une charge à réduire mais un investissement pour l'avenir.

- 1) Les membres du conseil d'école considèrent que le remplacement de deux heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves par la mise en place de « l'aide personnalisée » pour certains ne répond pas aux besoins des élèves, y compris ceux en grande difficulté. Ils réaffirment que l'aide à tous les élèves doit être assurée sur le temps scolaire, dans des classes à effectifs raisonnables, par les équipes enseignantes. Ils expriment également leur profond attachement à la pérennité des aides spécialisées qui sont assurées, pour les élèves rencontrant de grandes difficultés, par les enseignants spécialisés du RASED en coordination avec l'enseignant de la classe et avec l'accord des parents.
Les EVS et AVS doivent aussi être présents en nombre suffisant partout où il y a des besoins.
- 2) Les membres du conseil d'école s'opposent à la suppression des postes du RASED (3000 au niveau national au budget 2009), au prétexte de la mise en place de l'« aide personnalisée ». Ils réclament le maintien des missions du RASED, le renforcement de ses moyens en formant le nombre de maîtres spécialisés permettant de répondre à tous les besoins identifiés par les équipes éducatives.

Les membres du conseil d'école réclament l'abandon des mesures administratives et des décrets Darcos et revendiquent la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse, pour éradiquer vraiment l'échec scolaire et œuvrer pour une école de la réussite de tous.

A l'opposé des suppressions massives de postes et de la désorganisation en cours, nous avons besoin dans notre école de sérénité, de dialogue et d'un nombre suffisant d'enseignants pour que nos enfants puissent recevoir de l'école tout ce qu'elle leur doit, dans les meilleures conditions.

En refusant, la mise en œuvre des mesures Darcos, la communauté scolaire de l'école veut préserver le service public d'Education, pour offrir un avenir aux enfants.